

**2014-07-118-DGS**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

**nomenclature: 7.5.4**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

### **OBJET : CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE**

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

#### **EXCUSES**

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2014-07-118- DGS - CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire expose que la SCIC Interstices Sud Aquitaine a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans leur création d'activité afin de sécuriser et de tester les activités envisagées. Cet objectif s'inscrit au sein d'une volonté plus générale d'animation territoriale, de création d'emplois et de développement économique et social. Depuis 12 ans de très nombreux porteurs de projet ont ainsi pu tester leur activité et bénéficier de l'accompagnement des personnels de la SCIC.

Afin de soutenir la SCIC Interstices dans ses projets, Monsieur le Maire propose de passer une convention définissant les engagements de chacun pour l'année 2014.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé d'accorder un soutien financier à la SCIC, à hauteur de 5 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention 2014 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**INDIQUE** que la dépense est inscrite au budget 2014.

**Vote: 33**

Pour: 28

Abstention: 5 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès, Poulaert et Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 11 juillet 2014

Le Maire

